



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tchad

Question écrite n° 5481

Texte de la question

M. Jean Glavany appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation préoccupante des droits de l'homme au Tchad. Malgré les promesses du gouvernement tchadien de tirer les leçons d'un passé tragique et tumultueux et d'instaurer la démocratie, des violations graves des droits de l'homme persistent dans ce pays. Il lui demande quelles démarches il compte entreprendre auprès du gouvernement tchadien afin que cessent dans ce pays les exécutions extrajudiciaires, tortures, mauvais traitements et arrestations arbitraires et que soit créée une commission d'enquête sur les violations des droits de l'homme.

Texte de la réponse

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des droits de l'homme au Tchad qui est effectivement préoccupante. Dans un passé tout récent, des exactions ont été commises par des éléments armés contre des populations civiles. Les exactions de certains membres de la garde républicaine dans le Logone oriental, au Sud du pays, en avril, le massacre de Chokoyam au début du mois d'août sont malheureusement présents dans toutes les mémoires. La France a dénoncé ces atrocités avec la plus grande fermeté. En effet, elle tient le respect des droits de l'homme pour une priorité de sa politique étrangère et ne manque donc pas de réagir chaque fois que des violations des droits de l'homme sont portées à sa connaissance. C'est pourquoi la France multiplie ses interventions auprès des responsables tchadiens pour prôner le retour à la paix au sein de la population afin que le Tchad puisse devenir un État démocratique et moderne qui se consacre à son développement.

Données clés

Auteur : [M. Glavany Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5481

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 1993, page 2760

Réponse publiée le : 29 novembre 1993, page 4235